

# La Première République et l'Abolition de l'esclavage (1794)

## Problématique :

Deux Républiques naissent au XVIII<sup>e</sup> siècle : la République des États-Unis d'Amérique et la République Française de 1792. Toutes deux s'appuient sur des principes hérités du Siècle des Lumières. Toutes deux abritent des populations composites : des Blancs libres, des Noirs et des métis libres, des Noirs esclaves.

Face à cette situation, ces deux Républiques ont des attitudes différentes.

Comment, à l'inverse des États-Unis, la République française abolit-elle l'esclavage ?

## Plan :

I./ De nombreux textes sont témoins des hésitations de l'Assemblée Nationale

II./ Que se passe-t-il dans les colonies ?

III./ Une fragile liberté

## Notions et vocabulaire :

Esclave ; gens de couleur, hommes de couleur (métis libres) mulâtre (métis de Noir et de Blanc, libre.)  
Nègre libre (Noir non métissé, libre) Oppression ; citoyen ; affranchi ; émancipation; colonie; plantation;  
Traite; Commissaire de la République ; Convention.

## **I./ De nombreux textes sont témoins des hésitations de l'Assemblée Nationale**

### Document 1. Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen (26 Août 1789)

Art 1. Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droit ; (...)

Art 2. Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme ; ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression.

### Document 2. Décret du 24 Décembre 1791

Art 1. L'Assemblée Nationale décrète (..) qu'aucune loi sur l'état des personnes non libres ne pourra être faite par le Corps législatif, pour les Colonies, que sur la demande formelle et spontanée des Assemblées coloniales.

Art 2. L'Assemblée Nationale décrète que le Corps législatif ne délibérera jamais sur l'état politique des gens de couleur qui ne seraient pas nés de père et de mère libre, sans le vœu préalable (..) des colonies. (...)

Archives parlementaires, débat du 24/12/1791

### Document 3. Décret du 28 mars 1792

L'Assemblée Nationale reconnaît que les hommes de couleur et Nègres libres doivent jouir ainsi que les colons blancs, de l'égalité des droits politiques.

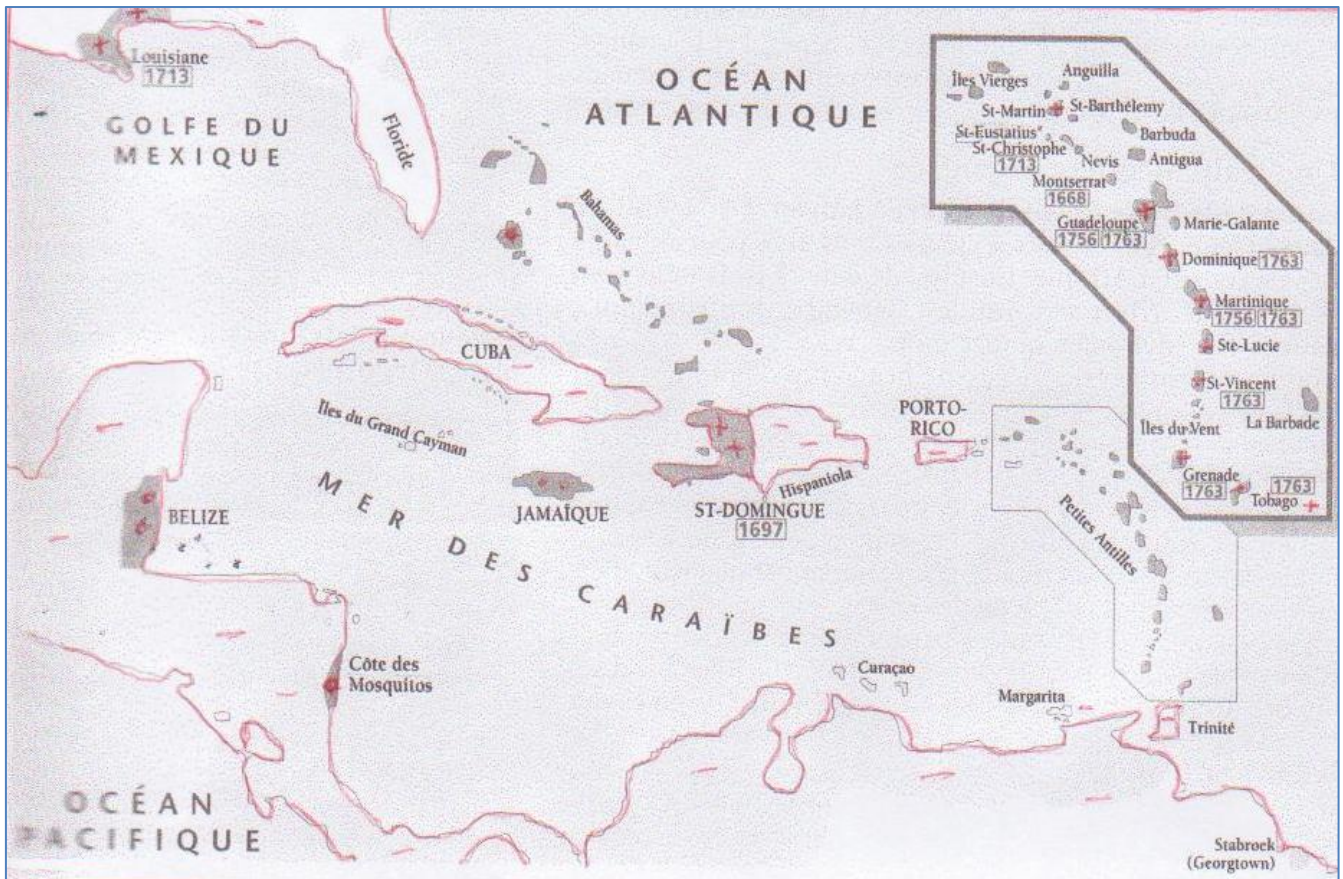
Assemblée Nationale 28 /03/1792

## Questions :

1. Document 1. Quels sont les droits qui sont affirmés ? Que signifie « résistance à l'oppression » ?
2. Document 2. Art 1. Qui décide du sort des « personnes non libres » ? Quelle est la décision qui est dans l'intérêt des colonies ? Art 2. La majorité des libres n'est pas concernée. Pourquoi ?
3. Document 3. En quoi ce décret marque-t-il des avancées ? Lesquelles ?

## II./ Que se passe-t-il dans les colonies ?

### Document 4 a. Les possessions coloniales européennes aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles



### Légende :

+	Colonies françaises
-	Colonies espagnoles
•	Colonies anglaises

Dans les plantations des Antilles, il y a plus de 640 000 esclaves. La France occupe le 1<sup>er</sup> rang mondial du sucre et du café.

### Document 4b. Les buts de guerre français et anglais

L'Angleterre ne peut se passer de colonies, car sans colonies, pas de commerce, sans commerce, point de marine, et sans marine, l'Angleterre n'est plus, en Europe, qu'une puissance de troisième ordre. (...) Par la conquête des Antilles, elle s'assurerait la domination des mers du Nouveau Monde, elle acquerrait la propriété exclusive de plusieurs denrées que le luxe nous a rendu nécessaires. (...) L'Angleterre a besoin d'une guerre avec la France pour réparer ses pertes. (...)

Mémoire du comte de Broglie au roi Louis XVI, février 1776.

### Questions :

1. Document 4a. Dans quel continent se situent les colonies ?
2. Document 4a. Quelle est la plus grande des colonies françaises ?
3. Document 4a. Quels sont les voisins des Français ?
4. Document 4b. Pourquoi l'Angleterre est-elle rivale de la France ? Quelle autre puissance européenne peut être rivale ?
5. Document 4b. Quelles sont les denrées que le luxe rend nécessaires ?
6. Document 4b. Comment et par qui sont cultivées ces denrées ?

### Document 5. De graves troubles

En octobre 1790, une rébellion éclate dans la partie française de Saint-Domingue, aujourd'hui Haïti, regroupant la majorité des esclaves français. L'Assemblée nationale constituante avait en août 1789 aboli les privilèges et proclamé l'égalité. Or les colons refusent d'appliquer aux mulâtres le droit de vote que le décret de l'Assemblée nationale du 28 mars 1790 accordait aux hommes libres âgés de vingt cinq ans. Vincent Ogé et Jean-Baptiste Chavannes prennent les armes contre les Blancs. Ils sont capturés, torturés par le supplice de la roue et exécutés le 25 février 1791. Le 22 août 1791 éclate une grande insurrection de près de 50 000 esclaves. Bientôt Toussaint Louverture, esclave noir affranchi, prend la direction de l'armée noire. Les colons en appellent à l'Angleterre alors que les Espagnols aident les esclaves. Après la proclamation de la République une commission, dirigée par le commissaire de la République Léger-Félicité Sonthonax, (...) est envoyée sur place afin de faire appliquer la loi. La tension est vive entre les colons blancs, les mulâtres, les Noirs affranchis et les esclaves. Les troupes de la République appuyées par les esclaves insurgés sont victorieuses. Sonthonax proclame le 29 août 1793 de sa propre initiative l'émancipation des esclaves.

Site internet de l'Assemblée nationale

### Questions :

1. Document 5. Trois sortes de troubles surgissent à Saint Domingue. Identifiez-les.
2. Document 5. Qui est Sonthonax ? Il prend une importante décision, laquelle ? Pourquoi ?

## III./ Une fragile liberté

### Document 6. La députation de Saint Domingue se présente à la Convention à Paris, février 1794

À l'aube de la Révolution, Belley, ancien esclave à Saint-Domingue, affranchi grâce à son service dans l'armée pendant la guerre d'indépendance américaine, fait partie de la nouvelle classe des « libres de couleur ». Capitaine d'infanterie au moment des journées de juin 1793 au Cap-français, il combat du côté des commissaires civils contre les colons blancs et reçoit six blessures. Les élections organisées dans l'île, le 24 septembre 1793, l'envoient à Paris. L'arrivée à la Convention de ce premier député noir, accompagné de deux autres, Mills, un mulâtre et Dufaÿ, un blanc, fait sensation et incite l'Assemblée à décréter la première abolition de l'esclavage (16 pluviôse an II/ février 1794).

Site internet : Histoire par l'image



Portrait du citoyen Belley  
Girodet 1797 Château de  
Versailles.

### Questions :

1. Document 6. Pourquoi Jean-Baptiste Belley est-il un tout nouveau citoyen ? Retrouvez le texte qui lui donne ce droit.
2. Document 6. Qu'est-ce qui le rend prestigieux ?
3. Document 6. Quelles circonstances particulières lui permettent d'être député ?

### Document 7. Décret de la Convention nationale abolissant l'esclavage (4 février 1794)

## DECRET N° 224

### DE LA CONVENTION NATIONALE

Du 16<sup>e</sup> jour de Pluviose, an second de la République Française,  
une & indivisible

*Qui abolit l'Esclavage des Nègres dans  
les Colonies.*

**L**A CONVENTION NATIONALE déclare que  
l'esclavage des Nègres dans toutes les Colonies est aboli ;  
en conséquence elle décrète que tous les hommes, sans  
distinction de couleur, domiciliés dans les colonies, sont  
citoyens Français, & jouiront de tous les droits assurés par  
la constitution.

Elle renvoie au comité de salut public, pour lui faire  
incessamment un rapport sur les mesures à prendre pour  
assurer l'exécution du présent décret.

*Vu & par les inspecteurs. Signés AUGER, CORDIER & S. B. MONNEL.*

Collationné à l'original, par nous président & secrétaires de la  
Convention nationale. A Paris, le 22 Germinal, an second de  
la République Française, une & indivisible. Signé A. M. A. R.,  
président, A. M. BAUDOT, MONNOT, CH. POTTIER &  
PEYSSARD, secrétaires.

A N N O M D E L A R E P U B L I Q U E, le Comité exécutif provisoire.

### Question :

1. Document 7. Pourquoi peut-on dire que la citoyenneté s'élargit ? Soulignez dans le texte la phrase qui l'indique.

Document 8. Napoléon Bonaparte rétablit la traite et l'esclavage en 1802

Décret du 10 prairial an X (30 Mai 1802)

Art 1. Dans les colonies restituées à la France, en exécution du Traité d'Amiens (..) l'esclavage sera maintenu conformément aux lois et règlements antérieurs à 1789.

Art 3. La traite des Noirs et leur importation dans les colonies, auront lieu, conformément aux lois et règlement existant avant ladite époque de 1789.

**Questions :**

1. Document 8. Combien de temps a duré la liberté des Noirs ?
2. Document 8. Quelles raisons expliquent la décision de Napoléon ?